



Rapport financier trimestriel de Patrimoine canadien

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025

Cette publication est disponible en formats PDF et HTML à l'adresse suivante:
patrimoine-canadien/organisation/publications/plans-rapports.html

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du Patrimoine canadien,
2026.

No de cat. CH2-4F-PDF

ISSN 2816-2749

Table des matières

1. Introduction	4
1.1 Autorisations, mandat et programmes	4
1.2 Méthode de présentation du rapport.....	4
1.3 Structure financière de Patrimoine canadien	5
2. Faits saillants des résultats financiers du trimestre et des résultats cumulatifs	5
2.1 État des autorisations.....	5
2.2 Dépenses budgétaires ministérielles par article courant	5
3. Risques et incertitudes.....	6
4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes.....	7
5. Approbation par les cadres dirigeants.....	7
État des autorisations (non vérifié).....	9
Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)	10

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025

1. Introduction

Ce troisième rapport financier trimestriel devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses B pour l'exercice 2025-2026 ainsi que le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses A et B pour l'exercice 2024-2025. Il a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 - [Rapport financier trimestriel de la Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor conformément au référentiel d'information financière à usage particulier décrit dans la directive sur les normes comptables : GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères. Le Comité ministériel d'audit a examiné ce rapport.

Le rapport financier trimestriel présente un énoncé des résultats, des risques et des changements importants touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes ainsi que des tableaux d'information financière trimestrielle. Les tableaux d'information financière trimestrielle permettent de faire la comparaison entre les dépenses ministérielles en cours d'exercice et les autorisations accordées par le Parlement, et présentent l'information financière comparative de l'exercice précédent.

1.1 Autorisations, mandat et programmes

Le ministère du Patrimoine canadien et les organismes de son portefeuille jouent un rôle vital dans la vie culturelle, civique et économique des Canadiens. Nos politiques et nos programmes favorisent un milieu permettant aux Canadiens de faire l'expérience d'expressions culturelles dynamiques, de célébrer notre histoire et notre patrimoine et de bâtir des collectivités fortes. Le Ministère investit dans l'avenir en appuyant les arts, nos langues officielles et les langues autochtones, ainsi que nos athlètes et le système sportif.

Plus de détails sur les autorisations, mandat et programmes de Patrimoine canadien (PCH) peuvent être trouvés dans le [Plan ministériel 2025-2026](#) et dans le [Budget principal des dépenses de 2025-2026](#).

1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce troisième rapport financier trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser accordées par le Parlement et utilisées par le Ministère, de manière cohérente avec les crédits du Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses B pour l'exercice 2025-2026.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025

PCH utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

1.3 Structure financière de Patrimoine canadien

PCH a une structure financière composée d'autorisations budgétaires votées qui incluent le crédit 1 – Dépenses de fonctionnement et le crédit 5 – Subventions et contributions, et des autorisations législatives qui sont composées des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, du traitement et allocation pour automobile des ministres et les paiements législatifs des lieutenants-gouverneurs.

2. Faits saillants des résultats financiers du trimestre et des résultats cumulatifs

2.1 État des autorisations

Se référer à l'État des autorisations à la fin du rapport pour plus de détails.

Les autorisations de 2025-2026 de PCH disponibles à la fin du mois de décembre 2025 ont augmenté de 53,3 millions de dollars comparativement à l'année précédente (de 2 174,1 millions de dollars en 2024-2025 à 2 227,3 millions de dollars en 2025-2026). Plus précisément, les crédits totaux disponibles ont augmenté de 41,6 millions de dollars en crédit 5 – Subventions et contributions, ont augmenté de 9,7 millions de dollars en crédit 1 – Dépenses de fonctionnement et ont augmenté de 2 millions de dollars en autorisations législatives.

L'augmentation globale des autorisations, principalement au titre des subventions et contributions, est attribuable à l'augmentation du financement destiné à soutenir l'accueil de la Coupe du Monde Masculine de la FIFA 2026 et à offrir l'entrée gratuite ou à faible coût aux enfants et aux jeunes dans les musées participants dans le cadre de l'initiative Laissez-passer Un Canada fort.

2.2 Dépenses budgétaires ministérielles par article courant

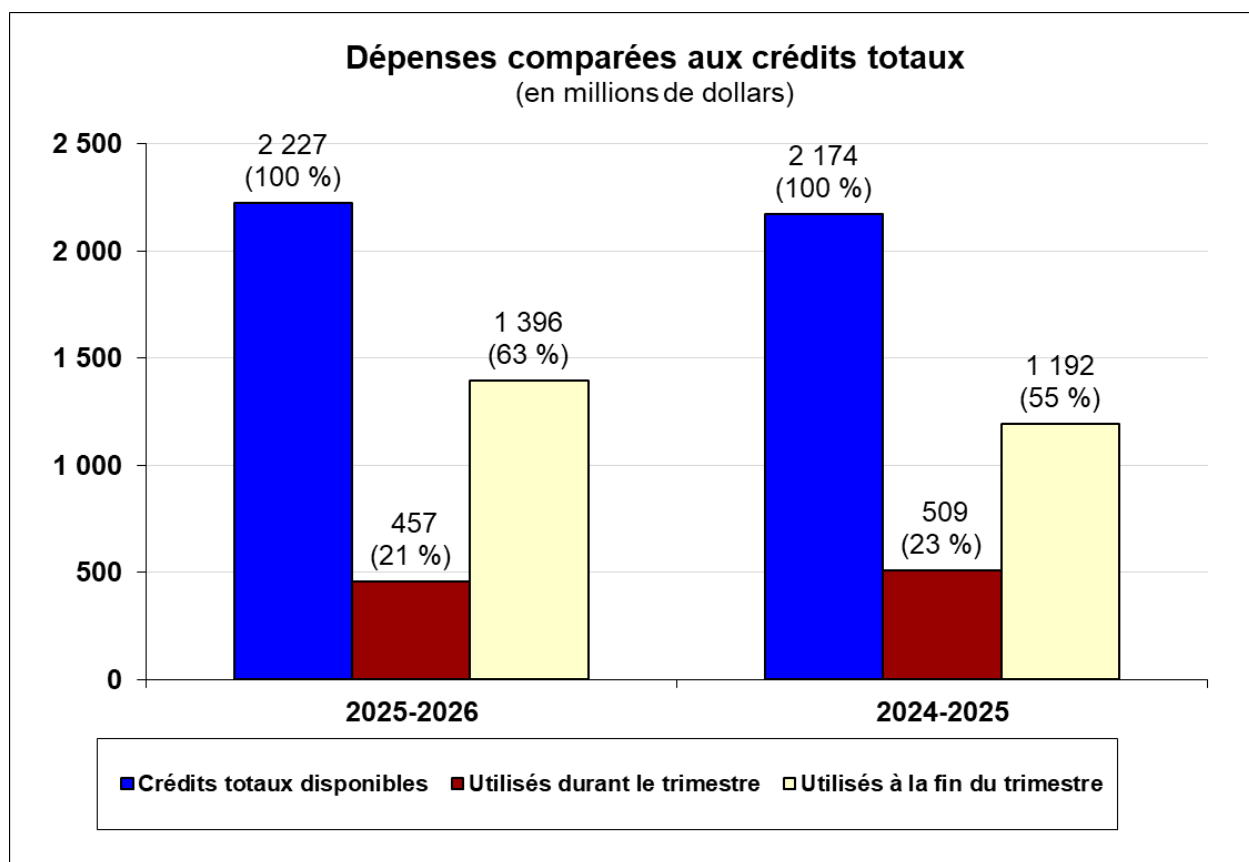
Se référer à l'État des dépenses budgétaires ministérielles par article courant à la fin du rapport pour plus de détails.

Les dépenses totales au cours du troisième trimestre de 2025-2026 ont diminué de 51,8 millions de dollars par rapport au troisième trimestre de l'année précédente, ce qui représente une baisse de 10,2 %.

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025

Cette diminution des dépenses dans le troisième trimestre concerne principalement les paiements de transfert, qui ont diminué de 52,5 millions de dollars (passant de 438,9 millions de dollars en 2024-2025 à 386,4 millions de dollars en 2025-2026). Cette baisse s'explique par des fluctuations dans le calendrier des paiements.

Comme le montre le graphique ci-dessous, PCH a dépensé 21 % de ses autorisations au troisième trimestre 2025-2026, soit une légère baisse par rapport aux 23 % enregistrés au cours de la même période en 2024-2025. Malgré cette baisse, les dépenses cumulées sont supérieures de 204 millions de dollars à celles de l'année dernière, en grande partie grâce aux paiements de transferts effectués plus tôt en 2025-2026.



3. Risques et incertitudes

Dans le Budget de 2023, le gouvernement s'est engagé à réduire les dépenses. Dans le cadre de cet effort, Patrimoine canadien a identifié des réductions de dépenses de 14,4 millions de dollars pour 2024-2025, de 25,2 millions de dollars pour 2025-2026 et de 39,7 millions de dollars pour 2026-2027 et les années suivantes, afin de soutenir des dépenses responsables et rentables qui donnent des résultats pour les Canadiens. Plus récemment, le Budget de 2025 a établi un plan visant à réaliser des économies annuelles de 13 milliards de dollars d'ici 2028-2029 dans plus de 100 organisations fédérales grâce à l'examen exhaustif des dépenses. Pour PCH, cela représente des économies annuelles de 93,1 millions de dollars d'ici 2028-2029.

Pour atteindre ces objectifs, PCH ajustera sa programmation culturelle au cours des trois prochaines années afin de mieux répondre aux besoins changeants des bénéficiaires et de maintenir l'efficacité des programmes. Toutefois, les réductions combinées – y compris les réductions de personnel – créent un risque de ralentissement ou d'interruption du financement, ce qui pourrait nuire à la capacité de PCH de répondre aux attentes de ses bénéficiaires et des Canadiens.

Pour atténuer ce risque, PCH mettra l'accent sur un grand nombre de mesures d'efficacité dans l'ensemble de ses opérations, touchant les services internes et l'administration des programmes. Ces mesures comprennent la simplification des opérations, la mise à profit des synergies et des technologies, le recours aux solutions numériques, la modernisation du versement des transferts et le recentrage des efforts sur les priorités essentielles.

PCH reste déterminé à offrir des programmes de financement efficaces et de grande qualité, ainsi qu'à surveiller l'évolution des conditions et des risques susceptibles d'affecter son travail. Le ministère a présenté ses stratégies clés et d'atténuation pour chaque responsabilité essentielle dans le [Plan ministériel 2025-2026 de Patrimoine canadien](#).

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le 1^{er} décembre 2025, l'honorable Marc Miller est devenu ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des langues officielles, remplaçant l'honorable Steven Guilbault.

À compter du 1^{er} décembre 2025, l'honorable Nathalie Provost, secrétaire d'État (Nature), relève à l'honorable Julie Dabrusin, ministre de l'Environnement et du Changement climatique Canada.

Le 12 janvier 2026, Francis Bilodeau a été nommé sous-ministre du Patrimoine canadien, remplaçant Isabelle Mondou.

5. Approbation par les cadres dirigeants

Approuvé par :

Francis Bilodeau, Sous-ministre

Gatineau, Canada
Date : 20 février 2026

Véronique Côté, Dirigeante principale des
Finances

Gatineau, Canada
Date : 17 février 2026

Patrimoine canadien

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025

État des autorisations (non vérifié)

Exercice 2025-2026 et 2024-2025 (en milliers de dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre 2025-2026	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre 2024-2025
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	264 905	62 003	184 322	255 238	61 974	179 809
Crédit 5 - Subventions et contributions	1 928 312	386 006	1 185 262	1 886 715	438 829	988 706
Législatif - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	31 843	7 926	23 778	29 870	7 175	21 524
Législatif – Ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des langues officielles- Traitement et allocation pour automobile	102	26	76	99	25	74
Ministre du Patrimoine canadien - Traitement et allocation pour automobile						
Législatif – Secrétaire d'État (Sports)	102	- 29	0	99	21	71
Ministre des Sports et ministre responsable de Développement économique Canada pour les Prairies – Traitement et allocation pour automobile						
Ministre des Sports et de l'Activité physique - Traitement et allocation pour automobile						
Législatif - Ministre des Langues officielles et ministre associée de la Sécurité publique – Allocation pour automobile	2	0	0	0	0	0
Législatif - Secrétaire d'État (Nature) – Traitement et allocation pour automobile	0	- 29	0	0	0	0
Législatif - Traitements des lieutenants-gouverneurs	1 196	464	1 393	1 196	438	1 330
Législatif - Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs</i> (L.R.C. (1985), ch. L-8)	637	304	810	637	81	489
Législatif - Prestations de retraite supplémentaires - lieutenants-gouverneurs précédents	182	79	208	182	24	138
Remboursement des revenus de l'année précédente	0	0	0	0	11	85
Dépense des produits de la vente de biens de l'État	62	0	0	24	0	0
Autorisations budgétaires totales	2 227 343	456 750	1 395 849	2 174 060	508 578	1 192 226
Autorisations totales	2 227 343	456 750	1 395 849	2 174 060	508 578	1 192 226

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Patrimoine canadien

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)

Exercice 2025-2026 et 2024-2025 (en milliers de dollars)

	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026*	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre 2025-2026	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre 2024-2025
Dépenses						
Personnel	250 940	60 770	181 056	251 331	59 188	176 956
Transports et communications	3 533	1 047	2 240	806	1 074	2 378
Information	3 364	1 077	2 200	2 878	541	1 315
Services professionnels et spéciaux	36 506	7 296	22 083	28 684	8 583	20 525
Location	6 530	2 266	4 611	3 475	1 022	3 950
Services de réparation et d'entretien	1 584	162	378	2 219	265	728
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 728	538	1 127	1 854	434	861
Acquisition de matériel et outillage	1 854	1 157	1 319	2 956	624	747
Paielements de transfert	1 929 131	386 389	1 186 280	1 887 534	438 934	989 333
Autres subventions et paiements	205	- 661	965	355	- 226	1 109
Dépenses budgétaires brutes totales	2 235 375	460 041	1 402 259	2 182 092	510 439	1 197 902
Revenus affectés aux dépenses	- 8 032	- 3 291	- 6 410	- 8 032	- 1 861	- 5 676
Total des revenus affectés aux dépenses	- 8 032	- 3 291	- 6 410	- 8 032	- 1 861	- 5 676
Dépenses budgétaires nettes totales	2 227 343	456 750	1 395 849	2 174 060	508 578	1 192 226

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.